

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 14 août 2012 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers André Legault, Marcel Rainville,
René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

12/08/255 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

AJOUT :

11.5 Appel d'offres – collecte, transport et disposition des feuilles

ADOPTÉE

12/08/256 PROCÈS-VERBAUX -ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet 2012 et de la séance extraordinaire du 24 juillet 2012.

ADOPTÉE

12/08/257 PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTIONS - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2012 - SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2012 - SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2012 - DÉPÔT

DÉPÔT par la greffière des procès-verbaux de corrections de la séance ordinaire du 14 février 2012, de la séance ordinaire du 12 juin et de la séance ordinaire du 10 juillet 2012 et des documents modifiés, le tout conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

12/08/258 AUTORISATION DE PARTICIPATION - HAPPENING 2013 - MAISON DE SOINS PALLIATIFS VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat de 2 billets de participation pour le Happening 2013 au profit de la maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 2 février 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 500 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

12/08/259 AUTORISATION DE PARTICIPATION - OMNIUM DE GOLF DU MAIRE - VILLE DE VAUDREUIL-DORION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer à l'omnium de golf du Maire de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 3 octobre 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 400 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

12/08/260 AUTORISATION DE PARTICIPATION - SOUPER DE VIANDES SAUVAGES ET SOIRÉE COUNTRY - MAISON DE SOINS PALLIATIFS VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat de 11 billets pour le souper de viandes sauvages et soirée country organisé pour la maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 6 octobre 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 375 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

12/08/261 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ILE PERROT – CAUTIONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande afin que la Ville cautionne le contrat de glace intervenu entre l'Association de Hockey Mineur Ile Perrot et l'Aréna de la Cité des Jeunes;

CONSIDÉRANT que la majorité des villes sont généralement signataires des contrats de glace pour leur association;

CONSIDÉRANT la demande du gestionnaire de l'Aréna de la Cité des Jeunes afin d'avoir la même garantie qu'avec les autres villes avec qui il transige;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la Ville de l'Île-Perrot se porte caution des obligations de l'Association de Hockey Mineur Ile Perrot auprès de l'Aréna de la Cité des Jeunes relativement au contrat de glace pour la saison 2012-2013, la garantie étant applicable au prorata des participants résidant à l'Île-Perrot et se limitant à un maximum de 1000 heures au tarif horaire de 241,71\$ plus taxes.

QUE la Ville se réserve le droit de verser la subvention du soutien à l'inscription pour la saison 2012-2013 directement à l'Aréna de la Cité des Jeunes.

D'AUTORISER, au besoin, le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de cautionnement avec l'Association de Hockey Mineur Ile Perrot.

ADOPTÉE

12/08/262 GRATUITE DE SALLE – ORGANISME « PARENT(S) D'ENFANT(S) HANDICAPÉ(S) AVEC DIFFICULTÉ(S) D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (P.E.H.D.A.A)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'OFFRIR la gratuité des salles St-Laurent I et II du centre communautaire Paul-Émile-Lépine à l'organisme « Parent(s) d'Enfant(s) Handicapé(s) avec Difficulté(s) d'Adaptation ou d'Apprentissage » (P.E.H.D.A.A.) dans le cadre de leur fête d'Halloween qui se tiendra le 27 octobre 2012 de 18 h à 22 h.

ADOPTÉE

12/08/263 MANDAT - DUNTON RAINVILLE SENCRL - EXÉCUTION DE JUGEMENT ET AUTRES PROCÉDURES JUDICIAIRES - GESTION R.M.J.H. INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de L'Île-Perrot a entrepris en 2010 un recours devant la Cour Supérieure du district de Beauharnois à l'encontre de l'entreprise Gestion R.M.J.H. inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce recours visait à ordonner à cette entreprise de retirer les cases de stationnement réalisées en cour latérale en avant en contravention avec la réglementation en vigueur ainsi qu'à réaliser l'aménagement paysagé qu'elle devait réaliser en lieu et place de ces stationnements;

CONSIDÉRANT QUE suite à une conférence de règlement à l'amiable, tenue le 17 avril 2012, présidée par l'Honorable juge Pierre Béliveau, les parties ont convenu d'une transaction, jointe en annexe de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction a été entérinée le même jour par l'Honorable juge Hélène Langlois à laquelle un jugement a été rendu par la Cour Supérieure, lequel est joint en annexe à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE non seulement Gestion R.M.J.H. inc. ne s'est pas conformée au jugement, elle a posé un tapis gazon et continue d'user de l'espace comme un stationnement;

CONSIDÉRANT QUE Gestion R.M.J.H. inc. et ses représentants contreviennent à l'ordonnance et, par le fait même, ridiculise le système judiciaire ainsi que la réglementation d'ordre public applicable sur le territoire de la Ville de L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EXÉCUTER le jugement de la Cour Supérieure rendu dans le présent dossier en date du 17 avril 2012.

DE MANDATER la firme Dunton Rainville sencrl afin d'entreprendre toutes les procédures judiciaires et non judiciaires afin de faire exécuter le jugement rendu le 17 avril 2012 par l'Honorable juge Hélène Langlois suivant la transaction signée le même jour par les parties.

DE MANDATER la même firme afin d'entreprendre les procédures judiciaires à l'encontre de Gestion R.M.J.H. inc. pour outrage au tribunal.

ADOPTÉE

12/08/264 DÉMISSION - PRÉPOSÉ AUX USINES - MONSIEUR BENOÎT CHRÉTIEN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Benoît Chrétien au poste de « Préposé aux usines » avec le statut de « Salarié temporaire ».

QUE la fin au lien d'emploi est effective depuis le 14 juin 2012.

ADOPTÉE

12/08/265 DÉMISSION – PRÉPOSÉ AUX USINES – MONSIEUR PHILIPPE JEAN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Philippe Jean au poste de « Préposé aux usines » avec le statut de « Salarié temporaire ».

QUE la fin au lien d'emploi est effective depuis le 9 juillet 2012.

ADOPTÉE

12/08/266 EMBAUCHE – AGENT DE BUREAU – MADAME KAOUKAB KHELEF

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER, madame Kaoukab Khelef, au poste d'« Agent de bureau » avec le statut de « salarié temporaire » le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective depuis le 16 juillet 2012.

ADOPTÉE

12/08/267 EMBAUCHE – AGENT DE BUREAU – MADAME ARLETTE THÉVENOT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER, madame Arlette Thévenot, au poste d'« Agent de bureau » avec le statut de « salarié temporaire » le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective depuis le 16 juillet 2012.

ADOPTÉE

12/08/268 EMBAUCHE – AGENT DE BUREAU – MADAME CÉLINE VERNIER**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D’EMBAUCHER, madame Céline Vernier, au poste d’ « Agent de bureau » avec le statut de « salarié temporaire » le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d’embauche est effective depuis le 30 juillet 2012.

ADOPTÉE**12/08/269 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D’EMPLOI – INGÉNIEUR MUNICIPAL – MONSIEUR MYHAILD EDUARDO SALAS****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE RENOUVELER le contrat de monsieur Myhaild Eduardo Salas, ingénieur municipal pour la Ville de L’Île-Perrot.

QUE les conditions d’emploi soient celles stipulées au nouveau contrat à intervenir entre monsieur Salas et la Ville de L’Île-Perrot.

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville le dit contrat d’emploi en conséquence.

ADOPTÉE**12/08/270 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 JUILLET 2012****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D’ACCEPTER ET D’AUTORISER le paiement des déboursés au 31 juillet 2012, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de **3 372 863,53 \$**.

ADOPTÉE**12/08/271 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 637****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D’AUTORISER la trésorière à effectuer, s’il y a lieu, un emprunt temporaire maximal de 1 266 000 \$ à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à son taux préférentiel pour le règlement d’emprunt numéro 637 intitulé : « Règlement décrétant une dépense

et un emprunt de 1 266 000 \$ pour l'exécution des travaux de remplacement des conduites d'eau potable dans le secteur du boulevard Perrot Nord ».

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE

12/08/272 FINANCEMENT – COÛTS EXCÉDENTAIRES – AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU DANS LE PARC MICHEL-MARTIN – APPEL D'OFFRES 2011-7 PUB

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

DE FINANCER, à même le surplus, un montant de 31 195,13 \$ pour couvrir les coûts excédentaires des travaux pour le projet d'aménagement de jeux d'eau dans le Parc Michel-Martin, suivant l'appel d'offres 2011-7 PUB.

ADOPTÉE

12/08/273 FINANCEMENT – RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE – TRANSFERTS DE DROITS D'ANCIENS PARTICIPANTS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

ET RÉSOLU : Unaniment

DE FINANCER, à même le surplus, un montant de 4 322,81 \$, en plus du taux d'accumulation, pour couvrir les frais de transferts à l'extérieur du régime de retraite des droits d'anciens participants au régime de retraite de la Ville de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

12/08/274 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ÎLE-PERROT – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER la révision budgétaire 2012 tel que transmis par l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot en date du 26 juin 2012.

ADOPTÉE

12/08/275 RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2011 – DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport portant sur les indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, le tout conformément à l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire de l'Arrêté de la ministre en date du 3 décembre 2007.

12/08/276 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 542-3 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LES ANNEXES A ET B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 542 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 542-3 intitulé : « Règlement modifiant les annexes A et B du règlement numéro 542 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections »

ADOPTÉE**12/08/277 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-21 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-21 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580 » afin :

- De modifier l'article 8.14.7 pour fixer le nombre de cases de stationnement par unité de logement à 1,50 au lieu de 1,25.

ADOPTÉE

12/08/278 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-22 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-22 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580 » afin :

- De modifier la grille des usages et normes de la zone H-05 afin d'y inclure les habitations de 3 à 4 logements.

ADOPTÉE

12/08/279 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 580 – 22 – GRILLE DES USAGES ET NORMES – ZONE H-05

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 580-22 modifiant le règlement de zonage numéro 580 afin :

- De modifier la grille des usages et normes de la zone H-05 afin d'y inclure les habitations de 3 à 4 logements.

12/08/280 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 639 – RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Marcel Rainville à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 639 relatif au « Régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot ».

12/08/281 ENTENTE – PRODUCTIONS RD – SERVICE DE BAR AUX ORGANISMES – DIOCÈSE DE VALLEYFIELD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

QUE le diocèse de Valleyfield soit reconnu comme étant un organisme dûment autorisé par le conseil municipal dans le cadre de l'application de l'article 5, paragraphe (b), de l'entente intervenue entre les « Productions RD » et la « Ville de L'Île-Perrot » relativement au service de bar lors de la tenue des Soupers-Bénéfice des Œuvres de l'Évêque.

ADOPTÉE

12/08/282 PIIA - C-27 - 387, GRAND BOULEVARD - (CHARCUTERIE EUROPE-DÉLI ET AUTRES) - RÉNOVATION DU BÂTIMENT - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - REVITALISATION DU SECTEUR CENTRAL

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de rénovation de façade pour l'immeuble situé au 387, Grand Boulevard (Charcuterie Europe-Déli et autres) dans le cadre du programme de revitalisation du secteur central, volet #1;

CONSIDÉRANT l'obligation de se conformer à la procédure de demande d'amendement au plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) du secteur visé;

CONSIDÉRANT le rapport de la chargée de projet en revitalisation daté du 30 juillet 2012 et portant le numéro 12-PE-64.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-27 visant à permettre la rénovation de l'immeuble sis au 387 Grand Boulevard (Charcuterie Europe-Déli et autres), le tout selon le plan déposé et identifié en pièce 12-PE-64-C, sous réserve de la condition suivante :

- Ajout d'un élément architectural, à savoir un parapet (avant-toit) au-dessus de la nouvelle fenestration, le tout selon le plan déposé et identifié en pièce 12-PE-64-C.

ADOPTÉE

12/08/283 PIIA - C-40 - 68, GRAND BOULEVARD (BROCHETTERIE DE L'ÎLE GRECQUE)

CONSIDÉRANT que la zone C-40 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 68, Grand Boulevard et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la chargée de projet en revitalisation daté du 30 juillet 2012 et portant le numéro 12-PE-63.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-40 visant à permettre l'ajout d'une nouvelle enseigne pour l'immeuble situé au 68, Grand Boulevard (Brochetterie de l'île grecque), le tout selon les plans déposés et identifiés en pièce 12-PE-63-A et 12-PE-63-B.

ADOPTÉE

12/08/284 PIIA - H-08- (LES MANOIRS DE L'ÎLE-CLAUDE [LOT 4 097 824]) - AJOUT DU MODÈLE « E-667 » (LES CONSTRUCTIONS VOYER)

CONSIDÉRANT que la zone H-08 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par « Les Constructions Voyer » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la chargée de projet en revitalisation daté du 30 juillet 2012 et portant le numéro 12-PE-62.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSA approuver le PIIA pour la zone H-08, secteur « Les Manoirs de L'Île-Claude », visant à permettre l'ajout d'un modèle « E-667 » sur le lot 4 097 824, le tout selon le plan déposé et identifié en pièce 12-PE-62-A, et ce pour les motifs suivants :

- 1) Certains critères du PIIA ne sont pas respectés, entre autre en ce qui a trait au revêtement utilisé pour la couverture.
- 2) Les pentes de toit devraient aussi s'harmoniser davantage avec les constructions adjacentes.
- 3) Des éléments de cuivre devraient se retrouver au niveau de l'avant-toit.

ADOPTÉE

12/08/285 PIIA - H-94 - (237, RUE DE PROVENCE [LOT 2 736 629]) - AJOUT D'UN 2^E ÉTAGE EN HAUT DU GARAGE

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 237, rue de Provence, lot 2 736 629 et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la chargée de projet en revitalisation daté du 30 juillet 2012 et portant le numéro 12-PE-61.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone H-94 visant à permettre l'ajout d'un deuxième étage en haut du garage de l'immeuble situé au 237, rue de Provence, lot 2 736 629, le tout selon le plan déposé et identifié en pièce 12-PE-61-B.

ADOPTÉE

12/08/286 APPEL D'OFFRES - COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES FEUILLES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le directeur du service des permis et de l'aménagement du territoire à procéder à un appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des feuilles conjointement avec les Villes de Notre-Dame de l'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion.

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion assure le soutien administratif de cet appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (S.É.A.O.).

ADOPTÉE

12/08/287 MANDAT - EQUIPARC - FOURNITURE DE BACS À FLEURS - STATIONNEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie Equiparc, sise au 1001, rue James-Brodie, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 0C1, pour la fourniture de bacs à fleurs à être installés aux abords du stationnement de la piscine municipale au coût de 11 925,12 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 31 juillet 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 13 114,65 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

12/08/288 MANDAT - GROUPE ABS INC. - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX - ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER NUMÉRO 2

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Groupe ABS Inc. » de Vaudreuil-Dorion, pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet d'éclairage du terrain de soccer numéro 2, au coût de 4 210 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de service datée du 21 juin 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4 629,95 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

12/08/289 MANDAT - LEGAULT TRUDEAU, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES - IMPLANTATION DE BORNES D'ARPENTAGE - 34^{IÈME} AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres » pour l'implantation de 6 bornes d'arpentage sur la 34^{ième} avenue au coût de 1 100 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de service datée du 12 juillet 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 209,73 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 635.

ADOPTÉE

12/08/290 MANDAT – TRAFIC INNOVATION INC. – PANNEAU LUMINEUX POUR TRAVERSE DE PIÉTONS / VÉLOS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « Trafic Innovation Inc. » sise au 226, rue Roy, Saint-Eustache, Québec, J7R 5R6, pour la fourniture et l'installation d'un panneau lumineux « Traverse de piétons / vélos » au coût de 6 846 \$ plus les taxes applicable, le tout conformément à leur soumission datée du 1^{er} août 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 528,89 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

12/08/291 MANDAT – TRAFIC INNOVATION INC. – FOURNITURE DE BRIGADIERS STATIQUES DE SIGNALISATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « Trafic Innovation Inc. » sise au 226, rue Roy, Saint-Eustache, Québec, J7R 5R6, pour la fourniture de 10 brigadiers statiques de signalisation au coût de 2 683 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 1^{er} juin 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2 950,63 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-350-00-640.

ADOPTÉE

12/08/292 MANDAT – PROTELCOM – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « Protelcom » sise au 4 800, rue St-Ambroise, local 100, Montréal Québec, H4C 3N8, pour la fourniture et l'installation de 6 caméras de surveillance à être installées aux usines de filtration et d'épuration ainsi qu'au garage municipal au coût de 6 879,62 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 565,86 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

12/08/293 MANDAT - ECMOR INC. - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie « Ecmor Inc. » sise au 3 204, rue Francis-Hugues, Laval, Québec, H7L 5A7, pour la fourniture d'équipement informatique et l'installation d'une fibre optique dans le cadre du projet d'implantation de caméras de surveillance aux usines de filtration et d'épuration ainsi qu'au garage municipal au coût de 13 591,34 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 17 juillet 2012.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 14 947,08 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h 25.

12/08/294 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 20 h 25.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE